

Dispositions particulières : Voir Modalités de contrôle des connaissances spécifiques de l'UFR des sciences.

Les blocs de connaissances et de compétences disciplinaires se compensent entre eux et compensent le bloc transverse. Le bloc transverse n'est pas compensant.

Les coefficients de pondération des notes servant à calculer la moyenne de chaque UE de Licence sont précisées sur les tableaux de chaque formation.

La note de contrôle continu d'une UE provient de la moyenne d'au moins 2 notes. UE facultative (soumis à un accord préalable de l'équipe pédagogique) ou pas (car en plus des 60 ECTS requis pour valider la L3 SVT)

* Les notes de contrôle continu (CC) et de travaux pratiques (TP) sont réputées définitives et non modifiables en session 2, pour les UE évaluées en examen terminal, contrôle continu et - le cas échéant - TP. En session 2, le calcul de la moyenne de ces UE reprend le mode de calcul de session 1.

** La note de travaux pratiques (TP) est réputée définitive et non modifiable en session 2, pour les UE évaluées en contrôle continu et TP. En session 2, le calcul de la moyenne de ces UE reprend le mode de calcul de session 1.

LSBGE503 : évaluation à l'oral à raison de 1,5 heure par étudiant équivalent TD.

LSBI516T ou LSBI516T* ou LSBI616T ou LSBI616T* : évaluation du rapport et de l'oral à raison de 1,5 heures par étudiant équivalent TD.

[illegible]